ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/guestions/QANR5I 16QE9333

Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)

16ème legislature

Question N°: 9333	De M. François Gernigon (Horizons et apparentés - Maine-et-Loire)				Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires			Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires		
Rubrique >énergie et carburants		Tête d'analyse >Revalorisation du tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque		Analyse > Revalorisation du tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque.	
Question publiée au JO le : 27/06/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de renouvellement : 14/11/2023					

Texte de la question

M. François Gernigon attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le prix de rachat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques individuelles. Depuis plusieurs années, les tarifs de rachat stagnent tandis que le prix de vente règlementé est en augmentation. Bien que le tarif de rachat ait été réévalué, passant de 10 centimes à 13 centimes pour les raccordements réalisés à partir du 1er novembre 2022, le questionnement reste entier pour les usagers ayant raccordé leur installation avant cette date. Alors que le développement de la production d'énergies renouvelables est un enjeu national, il apparaît capital de rendre attractives les conditions de rachat pour les particuliers et professionnels. Interpellé par des citoyens producteurs d'électricité photovoltaïque, il l'interroge sur l'opportunité d'une revalorisation du tarif de rachat en fonction des évolutions du prix de vente d'électricité.

1/1